



PRATIQUE RECOMMANDÉE PAR LA GFOA

PLANIFICATION DE REPRISE INFORMATIQUE APRÈS SINISTRE (JUN 2000)

Contexte

Les gouvernements offrent un grand nombre de services essentiels à leurs citoyens. L'interruption de ces services à la suite d'un sinistre pourrait entraîner des problèmes ou des inconvénients importants pour les bénéficiaires des services du gouvernement. L'État et les gouvernements locaux ont le devoir de s'assurer que les interruptions des services essentiels sont limitées à la suite d'un sinistre. De nos jours, le secteur public, tout comme le secteur privé, dépend grandement des ordinateurs et d'autres technologies de pointe pour mener ses opérations. Afin que la planification de la reprise après sinistre soit efficace, il est donc nécessaire d'établir des politiques et des procédures à suivre pour minimiser l'interruption des opérations du gouvernement si les ordinateurs ou d'autres technologies de pointe ne sont plus fonctionnels à la suite d'un sinistre.

Recommandation

La GFOA recommande que tous les gouvernements établissent officiellement et mettent à jour régulièrement des politiques et des procédures écrites pour minimiser les interruptions de service provoquées par une panne d'ordinateur ou la défaillance d'un autre système à la suite d'un sinistre.

1. À tout le moins, les politiques et les procédures d'un gouvernement concernant la reprise informatique après sinistre devraient :
 - *Désigner officiellement des coordonnateurs de reprise après sinistre pour chacun des ministères ou des organismes afin de former une équipe responsable de la reprise après sinistre.* Les responsabilités des membres de l'équipe devraient être définies, et une liste des membres de l'équipe et de leurs numéros de téléphone devrait être tenue à jour. Le gouvernement devrait également établir des procédures pour réunir l'équipe en cas de sinistre.
 - *Nécessiter la création et la conservation de données de sauvegarde.* À cet égard, les procédures d'un gouvernement devraient couvrir la sauvegarde régulière et en temps opportun des données informatiques (avec la documentation appropriée), ainsi que le transport et le stockage des données de sauvegarde à l'extérieur du site (avec la documentation appropriée). Le gouvernement devrait également veiller à la sécurité de ces données durant le transport et le stockage à l'extérieur du site.

- *Prévoir le traitement des données à la suite d'un sinistre.* Un gouvernement devrait passer un marché pour le traitement des données à la suite d'un sinistre. Il doit absolument surveiller les mises à niveau de logiciels afin de veiller à ce que les sites de secours soient toujours en mesure de traiter les données du gouvernement. Un gouvernement devrait également établir des priorités relatives au traitement si l'utilisation d'un site de secours s'avère nécessaire.
- *Donner des directives détaillées pour restaurer les fichiers sur disques.*

- *Établir des lignes directrices sur les mesure à prendre à la suite d'un sinistre.* Plus spécifiquement, le plan de reprise informatique après sinistre devrait fournir des lignes directrices pour déclarer un sinistre, émettre des communiqués de presse, traiter avec les médias, restaurer les réseaux de communications et évaluer les dommages.
2. Une copie des politiques et des procédures officielles sur la reprise informatique après sinistre devrait être conservée à l'extérieur du site par le gouvernement afin que les politiques et procédures soient appliquées en cas de sinistre.
 3. Tous les gouvernements devraient mettre à l'essai périodiquement leur plan de reprise informatique après sinistre et prendre des mesures immédiates pour résoudre les défaillances détectées lors des essais. De tels essais doivent évaluer la restauration et le traitement des données du gouvernement.
 4. Un gouvernement doit également évaluer le caractère adéquat des plans de reprise après sinistre élaborés pour les services impartis.